

Où obtenir une assistance pour dématérialiser son dossier ?

Le Conseil Départemental 13 vous accompagne dans la dématérialisation de vos dossiers :

Par mail : assistance.associations@cg13.fr

- L'Assistance répond aux questions techniques relatives à la plateforme de dématérialisation des dossiers de subvention du Conseil Départemental 13

C'est le moyen le plus simple, rapide et efficace pour obtenir une réponse à une question.

Par un des points d'accompagnement et d'assistance à la dématérialisation des dossiers :

Hôtel du Département (sur rendez-vous)

52 avenue de Saint Just – 13004 MARSEILLE

04.13.31.15.69

Maison Départementale de Provence de la Jeunesse et des Sports (MDPJS)

8 rue Pierre d'Hozier – 13002 MARSEILLE

04.13.31.68.27

Maison Départementale de Provence de la Jeunesse et des Sports (MDPJS)

8 rue du Château de l'Horloge – 13090 Aix-en-Provence

04.13.31.60.88